

MUNICIPALITÉ DE BRYSON

Séance ordinaire du conseil municipal de Bryson tenue le 04 Mai 2026 à 19h au bureau municipal situé au 833, rue Principale, Bryson (Québec).

Présents Joanne Ralston, Mairesse et les conseillers, David Miljour, Marc Gauthier, Serge Lance et Gerald Stewart.

Également présente : Vanessa Dagenais, la directrice générale et greffière-trésorière.

Le quorum est atteint et la mairesse Ralston préside la séance.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La Mairesse Ralston ouvre la séance à 19 :00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

041-05-2026 **IL EST PROPOSÉ** par Marc Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 04 Mai 2026 tel que modifié. **Adopté**

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

042-05-2026 3.1 **IL EST PROPOSÉ** par David Miljour et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 07 Avril 2026. **Adopté**

4. AFFAIRES DÉCOULANTS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

4.1 Budget O.M.H

043-05-2026 **IL EST PROPOSÉ** par Serge Lance et résolu à l'unanimité que le budget de l'office d'habitation de Pontiac pour la municipalité de Bryson est approuvé. **Adopté**

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

5.1 La mairesse présente son rapport mensuel.

6. PÉRIODE DE QUESTION (publique)

Les membres du conseil ont pu répondre aux questions des citoyens présents

7. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

7.1 Centre de Transbordement

Le centre de transbordement est maintenant ouvert les samedis de 8 :00-14 :00.

7.2 Programme d'emploi jeunes de l'ARC

La mairesse mentionne que nous avons eu une subvention pour 3 travailleurs avec le programme d'emploi jeunes de l'ARC.

2 étudiants pour le camp de jour avec l'association récréative de Bryson et 1 étudiant pour la municipalité.

7.3 Demande de Commandite – École Secondaire Sieur de Coulange
Repousser à une session de travail.

8. ADMINISTRATION

8.1 Viste de la Sureté du Québec

Aucune visite de la Sureté du Québec.

8.2 Résolution Programmes pour le Schéma

ATTENDU QUE la Municipalité doit se conformer aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC demande à la Municipalité d'adopter les différents programmes prévus au Schéma afin d'assurer une gestion adéquate de la sécurité incendie sur le territoire ;

ATTENDU QUE ces programmes visent notamment la prévention des incendies, l'évaluation des risques, l'amélioration des interventions ainsi que la protection des citoyens et des biens ;

044-05-2026

IL EST PROPOSÉ PAR David Miljour;
APPUYÉ PAR Serge Lance ;
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte les programmes suivants dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) :

- Programme d'analyse et de classification des risques ;
- Programme de réglementation municipale en sécurité incendie ;
- Programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules ;
- Programme de réalisation et de mise à jour des plans d'intervention ;
- Programme d'inspection des risques moyens, élevés et très élevés ;
- Programme d'évaluation et d'analyse des incidents ;
- Programme de vérification des avertisseurs de fumée.

QUE la Municipalité s'engage à appliquer et à maintenir ces programmes conformément aux exigences établies par la MRC et les autorités compétentes en matière de sécurité incendie.

Adopté

8.3 Code d'éthique des élus municipaux

Le secrétaire-trésorier/directeur général dépose le projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public selon les modalités prévues par la loi.

Avis de motion est par les présentes donné par Marc Gauthier qu'à une séance ultérieure du Conseil sera présenté pour adoption le règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

9. FINANCES

9.1 Comptes Payables

Tel que confirmé par le comptable, Gerard Labelle CGA, Je, Vanessa Dagenais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les factures reçues au montant de 21,499.11\$.

045-05-2026 **IL EST PROPOSÉ** par David Miljour, et résolu à l'unanimité, que les factures reçues au montant de 21,499.11\$ soient payées. **Adopté**

9.2 Résolution achat de tondeuse

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer l'entretien adéquat de ses terrains et espaces municipaux ;

ATTENDU QUE l'équipement actuellement utilisé nécessite un remplacement afin d'assurer l'efficacité et la continuité des opérations ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de procéder à l'achat d'une nouvelle tondeuse ;

046-05-2026 **IL EST PROPOSÉ PAR** David Miljour;
APPUYÉ PAR Gerald Stewart ;
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une nouvelle tondeuse pour un montant maximal de 6995.00\$ plus les taxes applicables ;

QUE les fonds nécessaires à cet achat soient pris à même le budget prévu à cette fin.

QUE Joanne Ralston, mairesse et Vanessa Dagenais, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire. **Adopté**

9.3 Soumission #667 – Vallée du Pontiac Électrique

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer le bon fonctionnement et la fiabilité des équipements de pompage à l'usine des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la soumission no 667 de Vallée du Pontiac Électrique pour l'installation d'un dispositif « soft start » sur une des pompes d'égouts à l'usine des eaux usées ;

ATTENDU QUE le coût total des travaux est de 5 440,93 \$ (plus les taxes applicables, s'il y a lieu) ;

047-05-2026 **IL EST PROPOSÉ PAR** Marc Gauthier ;
APPUYÉ PAR Serge Lance;
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte la soumission no 667 de Vallée du Pontiac Électrique pour l'installation d'un « soft start » sur une des pompes d'égouts à l'usine des eaux usées, au montant de 5 440,93 \$ (plus les taxes applicables, s'il y a lieu) ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner suite à la présente résolution. **Adopté**

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles

11. RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS

Les conseillers David Miljour, Gerald Stewart, Serge Lance et Marc Gauthier, ont présentés des rapports et mises à jour.

12. AUTRES

12.1 Résolution supportant les lions pour le FRR2

ATTENDU QUE le Club Lions de Bryson souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme FRR2 ;

ATTENDU QUE les travaux projetés visent à améliorer et maintenir le bâtiment utilisé par l'organisme au bénéfice de la communauté ;

ATTENDU QUE les travaux comprennent notamment l'ajout d'isolation dans le grenier, la réparation des planchers de la salle de bain des hommes ainsi que la réparation des urinoirs, remplacement de vanité, 10 nouvelles prises de courant et un comptoir de cuisine ;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance des services et des activités offerts par le Club Lions à la population ;

048-05-2026 **IL EST PROPOSÉ PAR** Marc Gauthier;
APPUYÉ PAR Serge Lance ;
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le conseil municipal appuie la demande de financement du Club Lions de bryson dans le cadre du programme FRR2 pour la réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration de leur bâtiment ;

QUE la Municipalité reconnaisse que ce projet contribuera à l'amélioration des infrastructures communautaires au bénéfice des citoyens. **Adopté**

12.2 Résolution mandatant la MRC Pontiac pour procéder à la vente pour taxe pour la liste des dossiers indiqués

Le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 10 septembre 2026, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

049-05-2026 **IL EST PROPOSÉ** par David Miljour, appuyé par Marc Gauthier et résolu à l'unanimité

QUE Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adopté

12.3 Résolution fixant le taux intérêt de chaque année sur les taxes impayée

ATTENDU QUE la Municipalité doit confirmer le taux d'intérêt applicable aux taxes impayées dans le cadre des procédures de vente pour taxes ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire confirmer le taux déjà en vigueur pour les années concernées ;

050-05-2026 **IL EST PROPOSÉ PAR** David Milour
APPUYÉ PAR Gerald Stewart ;
ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le conseil municipal confirme que le taux d'intérêt applicable aux taxes impayées est fixé à dix-sept pour cent (17 %) par année ;

QUE ce taux était en vigueur pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 dans le cadre des procédures de vente pour taxes. **Adopté**

12.4 Résolution désignant un représentant et un substitut de la municipalité pour la vente pour taxe

ATTENDU que la municipalité de Bryson peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 049-05-2026;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

051-05-2026

IL EST PROPOSÉ par Marc Gauthier, appuyé par Serge Lance et résolu à l'unanimité

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la secrétaire-trésorier, directrice générale ou la directrice générale adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 10 septembre 2026, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adopté

13. LEVÉE DE LA SESSION

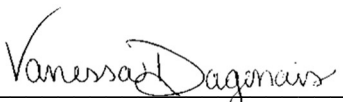
052-05-2026

IL EST PROPOSÉ par Davil Miljour et résolu à l'unanimité que la réunion soit levée à 19h50.

Adopté



Joanne Ralston
Mairesse



Vanessa Dagenais
Directrice générale,
Greffière - trésorière

